

INFO 518 PAUL DOUMER

« Non au 19 mars »

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

1/ Le village de PAUL DOUMER devenu SIDI EMBAREK à l'indépendance

A 1 006 mètres d'altitude, dans l'Est algérien, est situé le village de PAUL DOUMER distant de 15 km, au Nord-est, de BORDJ BOU ARRERIDJ, et à environ 48 km, à l'Ouest, de SETIF.



La commune est située dans la région des Hauts-Plateaux, entre les monts BIBAN au Nord et la chaîne du HODNA au Sud, dans un bassin agricole situé à 966 mètres d'altitude moyenne. Elle est traversée par la route nationale 5 qui relie ALGER à SETIF ; son climat est semi aride.



HISTOIRE

Cette localité contient les vestiges d'une église romaine ainsi que trois sites de vestiges préhistoriques tels que des armes en silex, pointes de flèches et de lances ainsi que des poteries diverses témoins de peuplement de la région aux différentes époques du mésolithique et du néolithique. L'existence de ces vestiges témoigne de l'apparition de l'industrie lithique dans la région de BORDJ-BOU-ARRERIDJ sous ses diverses formes, de l'usage de la pierre pour les besoins quotidiens tels que la chasse et le refuge, et son évolution vers le néolithique où cette industrie est d'une grande précision.

Présence turque 🇹🇷 1515 – 1830

La région de BORDJ-BOU-ARRERIDJ était une place forte des ottomans.

Présence Française 🇫🇷 1830 – 1962

En 1830, les troupes françaises débarquent en Algérie et entreprennent de conquérir le pays. Malgré une résistance opiniâtre et des révoltes dont celle de MOKRANI à BORDJ BOU ARRERIDJ en 1870, l'Algérie devient une colonie de peuplement. Des

colons venus de France, mais aussi d'Espagne, de Malte, de Suisse, d'Italie créent une société originale, sorte de « *melting pot* » à la française.

C'est dans ce cadre que naît BORDJ BOU ARRERIDJ : poste militaire en 1841, puis fortin-caserne en 1846 autour duquel viennent se grouper les premiers colons européens. La ville proprement dite naît en 1857 et se peuple au fur et à mesure de l'arrivée des nouveaux immigrants



Autour de BORDJ-BOU-ARRERIDJ, la partie occidentale de la plaine fut plus tard colonisée. GALBOIS a été créé en 1853 pour relier SETIF au Bordj.

Initialement il y avait un douar du nom de **SIDI ALI EMBAREK** (Nom d'un Saint Arabe) puis à côté un village de colonisation s'est constitué et intégré à la commune mixte des MAÂDID. Cela a été officialisé par arrêté gouvernemental du 22 mai 1890.

La commune mixte des MAÂDID, créée en 1874, dans le canton de BORDJ-BOU-ARRERIDJ était peuplée de 29.616 habitants dont 575 Européens selon le recensement de 1891.

SIDI EMBAREK était peuplée par la puissante tribu des HACHEM.

La superficie des MAÂDID avoisine les 200 000 hectares, après sa constitution définitive par arrêté du 22 mai 1886. La commune mixte, d'une orientation générale Nord-sud, est composée de onze douars (**SIDI-EMBAREK**, RILASSA, MAÂDID, RABTA, KSOUR, ZEGGUEUR, ZEMALA, TAGLAIT, MEKARTA, GHERAZLA et AÏN-TURCK) dirigés par des caïds composant les djemâas (assemblées indigènes) et de neuf centres de colonisation représentés par des conseillers municipaux composant la commission municipale des européens (GALBOIS, BORDJ-REDIR, LAVOISIER, LECOURBE, MAC DONALD, CEREZ, **PAUL-DOUMER**, LA BARBINAIS et DAVOUT).



Vue des MAÂDID

La commune mixte est très majoritairement occupée par les communautés indigènes vivant en milieu rural. Les pièces détaillant les projets des travaux publics effectués dans la commune mixte montrent très clairement ces particularismes propices au développement des activités agricoles, la commune décomptant cinq grandes forêts : RILASSA, les AYAD, OULED HANNECHE, MAÂDID et OULED KHELLOUF, toutes comprises dans les douars et couvrant une surface totale de plus de 23 000 hectares.



L'agriculture constitue les grands domaines d'activités des populations aussi bien européennes qu'indigènes. Démographiquement et d'après le recensement réalisé en 1936, la commune mixte est habitée par environ 50 000 indigènes et d'un peu moins de 1 000 résidents européens, demeurant, pour la plupart d'entre eux, dans les centres de colonisation aménagés lors de leur installation. Les dossiers traitant des centres de colonisation témoignent de l'établissement et de la délimitation de ces villages européens, érigés consécutivement aux nombreuses demandes des familles ou aux opérations du séquestre collectif de 1871. Ces observations confirment ainsi les statistiques officielles dressées sur l'ensemble du pays algérien.

La commune mixte des MAÂDID ainsi présentée n'a pas toujours été constituée de cette manière. En effet, jusqu'à l'insurrection de 1871, BORDJ BOU ARRERIDJ n'était qu'un bureau arabe avant de devenir tour à tour un commissariat civil puis une commune mixte. Les MAÂDID sont situées dans le département de Constantine jusqu'au décret de 1956.

Quelques étapes depuis la création :

1874 : Le Gouverneur Général donne les instructions de créer un centre de colonisation sur la route de SEITIF à BORDJ. Le territoire de 5 942 hectares provient du séquestre de la tribu des HACHEM, douar **SIDI EMBAREK**, suite à leur participation aux insurrections très meurtrières de 1871. 4 144 ha seront livrés à la colonisation, le site choisi est dans la Commune Mixte des MAÂDID, à une altitude de 1 000 mètres, au climat sain. Les terres sont de qualités supérieures, aptes à la culture des céréales, l'eau abondante et excellente.

Le plan initial prévoit la création de 70 feux (*ndlr* : foyers) sur 3 244 ha répartis en 60 lots de culture, 10 lots industriels, 10 fermes sur 900 ha, le peuplement par 49 immigrants et 11 algériens.

Le 19 novembre, le devis des travaux d'installation de 55 882 francs est accepté :

Nivellement – Empierrement – Plantations.....	8 200 francs
Alimentation en eau – Fontaine – Abreuvoir – Lavoir.....	14 200 francs
Bâtiments communaux.....	33 422 francs

Pour la création de 64 lots agricoles ; 3 lots industriels et 14 fermes.

La source est située à 600 mètres au Sud du village sur la rive droite du CHABET KHENIG, une conduite franchit le CHABET sur une arche maçonnée. Les bâtiments publics ne seront construits que plus tard.

1876 : Le peuplement a commencé, 21 familles algériennes et 27 familles immigrantes comptant 194 personnes. A ce sujet, dès le 10 septembre 1874, le Préfet de Constantine avait adressé la correspondance suivante à son homologue des Hautes Savoie à ANNECY :

« J'ai l'honneur de vouloir bien faire connaître aux sieurs qui ont formulé une demande d'attribution en Algérie qu'ils sont compris dans le peuplement définitif du village de SIDI EMBAREK.

En faisant parvenir les actes provisoires ci-joints à ces attributaires, je vous prie de bien vouloir les informer qu'ils doivent avant le 15 du mois prochain me faire connaître si oui ou non ils acceptent la concession qui leur est réservée. Ils devront, le cas échéant, en prendre possession avant la fin d'octobre.

Je considérerai tout attributaire qui ne satisfera pas aux dispositions ci-dessus comme ayant renoncé à venir s'installer en Algérie et disposerai du lot qui lui est réservé en faveur de tout autre demandeur ».

Liste des attributaires : BOURGEAU Eugène – BOURGEAU Marie – BUCHET Eugène – CHARDON Célestin (demeurant à AYZE) - CULLET Clément - DUBOURGEALQUEZ Claude (demeurant à MONTE SAXONNE) – PELLETIER François (demeurant à THUEZ) - SIMOND Auguste (demeurant à SAMOINS) –

Le 12 février, sur demande du Préfet, l'Ingénieur des Ponts et chaussées de l'arrondissement de SETIF, fait les propositions suivantes relatives à de nouvelles constructions dont un réduit fortifié, très rapproché du village :

«la construction du réduit défensif, destiné à l'installation des services publics en y incorporant la maison d'école avec une salle de classe mixte, suffisante pour 65 élèves et l'élévation des murs afin d'obtenir une hauteur de 4 mètres sous plafonds, en application des règles en vigueur...

La dépense totale de 39 000 francs, se répartit comme suit :

Enceinte fortifiée.....	12 393,98 francs
Citerne.....	4 837,72 francs
Ecole et préaux.....	6 231,03 francs
Mairie et logement de l'instituteur.....	7 795,61 francs
Conduite d'eau.....	3 605,06 francs

1877 : Construction, après approbation du devis précité, du réduit fortifié comprenant l'Ecole, la Mairie et la citerne d'eau. Le 22 novembre, pétition des colons pour que l'école soit construite au centre du village et non dans l'enceinte du fort ; et que le cimetière soit entouré d'un mur.

1879 : L'Ingénieur en chef MARGERID approuve le déblaiement et la reconstruction de l'ancien réduit fortifié du Bachaga MOKRANI.

1881 : Les travaux de construction d'un barrage et d'une conduite d'eau sont entrepris.



Il subsiste encore un curieux vestige comme cette locomobile à vapeur....

1882 : Le 28 février, la Commission municipale de la Commune Mixte de BORDJ...s'est réunie, sous la Présidence de M. OPPETIT François, Administrateur.

Présents : MM. CHOISEAU et CIBIER, Adjoint et membre d'AÏN SULTAN ;
GUAFFOILLERE et ROUMIEUX, Adjoint et membre de la MEDJANA ;
BADAUD, Adjoint d'OUED AGLA ; MICHAUD, Adjoint de BEL IMOUR ; MUNERELLE de SIDI EMBAREK ; MALMAZET d'EL ANASSER ; ainsi que tous les membres indigènes.

Absents : LACHAUX, Adjoint d'EL ACHIR et RAMPIN, Membre de SIDI EMBAREK

Mr MUNERELLE, Adjoint de SIDI EMBAREK, expose à l'Assemblée qu'il serait urgent que le projet de captage de la source, située au dessus des jardins de SIDI EMBAREK, soit entrepris avant le début de l'été.

Monsieur ROCCA, conducteur des Ponts et Chaussées, répond que le projet a été adressé à l'Administration supérieure depuis très longtemps.

La Commission considérant que le captage de cette source doit être exécuté à bref délai, exprime à l'unanimité le vœu que le projet présenté soit réalisé le plus tôt possible.

1886 : Un crédit est accordé afin d'augmenter le débit d'eau calculé à 30 L/m, nettement insuffisant pour les besoins.



1887 : Le 31 août, l'adjudication des travaux de construction d'un réduit fortifié, a été tranché à SETIF, au profit du sieur PICHETTO Fabrice, moyennant un rabais de 16 centimes par franc. Le chiffre des dépenses autorisées pour ces travaux est ainsi fixé à la somme de 33 421,86 francs, rabais déduit.

1889 : Il n'y aura pas d'agrandissement pour les Colons, le Gouverneur Général décide la vente des parcelles de 20 à 40 hectares.

1890 : La salle de mairie est terminée.

1892 : Une Commission composée des membres de la Commune Mixte des MAÂDID, MM. ARGOUAN ; FOURNIER ; MUZARD ; MOULIN ; PELISSIER ; PARA ; BOVET, QUAILE ; CHAMPETIER et 10 membres indigènes, se réunit afin d'attribuer, suite à une augmentation du territoire, trois nouvelles concessions.

Cela ne pouvait donner satisfaction aux colons qui pensaient obtenir un agrandissement de leurs concessions trop réduites. M. Clément CULLET, s'adresse à M. CHARDON, sénateur de la Haute Savoie : « *Quand à avoir rempli les conditions exigées, si l'on considère que sur 72 ménages installés ici en 1874, il n'en reste que 20 actuellement, il est un de ceux qui, luttant contre la misère, n'ont jamais osé s'absenter du village, à ce titre seul, il croit avoir le mérite autant que ses collègues plus favorisés..* ».

Cette lettre fut signée de Clément CULLET (7 enfants), HUOT et SORDOT (8 enfants), Vve MATHIEU (6 enfants), Charles GIRARDET (6 enfants).

Ce centre, qui comporte 70 feux, est celui qui a le mieux réussi dans la circonscription. On peut considérer son avenir comme assuré ; on y compte déjà 46 maisons d'une valeur de 188 000 francs. Placé à cheval sur la route de SETIF, il constitue un gîte d'étape indispensable au roulage. A proximité se trouvent des jardins irrigables en tout temps qui constituent pour les colons une source appréciable de revenus. Sur la demande des attributaires, une superficie de 72 ha va être prélevée sur le communal qui entoure le village, pour être divisée en lots de vigne. Tous les travaux nécessaires à la répartition et à l'usage des eaux sont terminés. Un crédit de 15 000 francs a été affecté à cet usage.

1893 : Le 26 octobre, la Commission municipale s'est réunie sous la présidence de M. JOURDAN, Administrateur ; étaient présents : MM. ACGOUAN ; FOURNIER ; MUZARD ; MOULIN ; PELISSIER ; PARA ; BOVET ; QUAILE ; CHAMPETIER ainsi que tous les membres indigènes.

Absents excusés : GAGNE ; BONNES et BADARD.

Le Président invite l'Assemblée à délibérer sur l'opportunité de la formation de trois concessions industrielles à SIDI-EMBAREK en prélevant les lots urbains sur l'ancien campement (lot 142). Les dites concessions devant être constituées pour le surplus avec les lots disponibles ainsi qu'il est exposé dans le rapport du géomètre.

La Commission, considérant que le nouveau lotissement proposé rend à leur primitive affectation les lots urbains réservés pour l'église et le presbytère, donne ainsi toute satisfaction aux habitants. Que la précaution de laisser une largeur de 20 mètres aux chemins partant de la route nationale et du village, assure dans de bonnes conditions l'accès aux troupeaux du communal dans lequel les dits-lots sont enclavés.

Décision unanime du Conseil de donner suite au projet.

1894 : Approbation, par la commission municipale, du projet d'augmenter le diamètre des tuyaux de la conduite d'eau de SIDI-EMBAREK. Coût des dépenses 6 500 francs avec sollicitation d'une allocation correspondante, par Mr le Préfet, pour la réalisation de ce projet vital.



1898 : Le 16 Août, rapport de l'Administrateur en tournée : Le centre de SIDI-EMBAREK est un des plus prospères de la commune. Cependant, à la suite de 5 années consécutives de sécheresse, suivies de 9 années d'invasions de sauterelles, près de la moitié des colons ont été ruinés. Ceux qui ont pu surmonter ces calamités se sont agrandis et, aujourd'hui, ils se trouvent dans une situation satisfaisante.

Le centre est relié à gare de CHENIA, par le CD 42, passant à CEREZ vers Bordj R'DIR.

L'eau potable, 1 L/s, dessert le village par une conduite de la principale source, il existe une citerne dans le réduit fortifié, te trop plein et l'eau captée d'autres sources sert à l'irrigation des jardins...

Les conditions d'hygiène et de salubrité sont excellentes.

L'étendue du territoire est de : 5 842 ha, dont 4 162,10 de terres concédées ; 2,65 ha réservé ; 34,85 ha de propriétés privées ; 1 469,52 ha de réserves communales ; 4,61 ha de réserves domaniales ; 168,83 ha du domaine public.

62 concessions d'une moyenne de 40,60 ha – 3 concessions industrielles de 10 ha et 17 fermes de 79 ha de moyenne.

Le peuplement commencé en 1874 donne les chiffres suivants en nombre d'habitants Européens : 1874 : 56 ; 1875 : 92 ; 1883 : 109 ; 1886 : 95 ; 1891 : 110 ;

1901 : MM. MOUGUILHET est Adjoint spécial – GARA, Conseiller.

1902 : Il ne reste que 16 familles sur les 81 primitives, 19 familles nouvelles sont depuis arrivées.

1906 : Par arrêté du gouverneur général, la Commune Mixte des MAÂDID est autorisée à affecter à l'emplacement d'une Mairie-Ecole, les lots urbains n° 5 et 6 du plan de SIDI EMBAREK.

Un circuit téléphonique reliant LA BARDINAIS et BORDJ-BOU-ARRERIDJ est mis en service.

1911 : Adjoint spécial : M. CULLET – Directrice Ecole mixte : Madame DODART – Facteur receveur des postes : Mr DIETSCH. Agriculteurs : BONDIETTI – BOURGUAUD J – CULLET D – DIETSCH – HUOT – PELLERIN – SCHOECHER – SORDOT – SPAGNOLO – SURGRAND – VUILLEMENOT.

1929 : Un Adjoint Spécial et un membre siègent à la Commission municipale de la commune mixte.

1932 : Le 15 novembre, suite à la délibération de la Commission Municipale de la C.M. des MAÂDID et sur proposition du Gouverneur Général, le Président de la République approuvant cette démarche, attribue le nom de **PAUL DOUMER** au centre de SIDI EMBAREK.



Paul DOUMER (1857/1932)

Joseph Athanase Paul DOUMER est né le 22 mars 1857 à Aurillac (Cantal) et mort assassiné le 7 mai 1932 à Paris. C'est un homme d'État français, président de la République française de 1931 à sa mort, en 1932, durant la III^e République. Membre du Parti radical, ministre des Finances à trois reprises, puis président du Sénat, la carrière de Paul DOUMER fut récompensée par son élection à la présidence de la République, en 1931 ; il est cependant assassiné moins d'un an après son investiture, en 1932, par un jeune émigré russe.

Etudiant en mathématique et en droit, il commence sa vie professionnelle comme professeur de mathématique.

Participant à des journaux radicaux, il est ensuite élu au conseil municipal de Saint-Quentin en 1883, puis député de Laon en 1888. Spécialiste des questions budgétaires à la Chambre, il devient ministre des Finances (1895-96).

En 1894, il est à l'origine avec Godefroy CAVAIGNAC d'un projet d'impôt sur le revenu, soutenu par Jean JAURES, mais repoussé par la Chambre. Il se fait remarquer en 1895 comme rapporteur du budget des Colonies par une étude sur la situation financière de l'Annam et du Tonkin, et dès cette époque, on pense à lui pour occuper le poste de gouverneur général de l'Indochine, que son titulaire, ROUSSEAU, souhaite quitter....

Cliquez SVP sur ces liens si vous souhaitez en savoir plus sur PAUL DOUMER:

http://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_Doumer

<http://www.elysee.fr/la-presidence/paul-doumer>

http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/doumer_paul0473r3.html

1940 : 20 fusils modèle 86/93 et 2 000 cartouches sont attribués à la commune sous la responsabilité de MM. CULLET Gabriel, Adjoint spécial ; BOURGUAUD Joseph, agriculteur et SANCHEZ Adolphe, industriel.

1942 : M. CULLET Désiré est Adjoint spécial, M. BOURGUAUD Alfred, membre.

1947 : Le village ne compte plus que 15 familles de colons européens totalisant 104 membres. 7 concessions et 7 fermes sont encore détenues par les premiers attributaires ; 5 concessions et 7 fermes ont été vendues aux indigènes. La majeure partie des colons sont limitrophes des territoires de LA BARDINAIS, d'AÏN TAGROUT et de BORDJ. Sur leurs exploitations

assez importantes ils emblavent les céréales (blé et orge) dont les rendements en année normale sont satisfaisants ; 13 hectares de vigne existent encore à l'entrée Est du village.

Les habitants souhaitent : Une infirmerie avec salle de consultation – Maisons ouvrières – Electrification – Création d'une 2^{ème} classe et adduction d'eau à l'école -

La création d'une école professionnelle (menuiserie, forge, maçonnerie –

1950 à 1960 : Réparations au groupe scolaire, changement complet du matériel.

Travaux d'assainissement avec remise en état des fontaines, de l'abreuvoir et du lavoir.

Réfection de la mairie et édification d'une cité ouvrière.

Aménagement de six ponts d'eau et de trois puits. Création d'une école professionnelle.

L'école comprend 2 salles, 2 classes primaires de 66 élèves, 3 logements, une cour de 260 m² clôturée et 2 préaux.



PAUL DOUMER de nos jours

Les dernières familles du village de PAUL DOUMER sont : AZARIO André ; BILLER ; BOCHE Georges ; BONDIETTI Frères ; BOURGEAUD ; CULLET Désiré ; HEILLE Guillaume ; RHEM Pierre (secrétaire de mairie) ; SANCHEZ Adolphe

Son climat continental offre des températures chaudes en été et très froides en hiver, parmi les plus basses d'Algérie.

Région agricole, dont 70 % de ses terres étaient destinées aux productions céréalières. Son cheptel ovin en est aussi une des richesses, les viandes de la région d'EL ACHIR sont renommées pour leur qualité, un grand marché à viande y est d'ailleurs localisé.

La KALAA des BENI HAMMAD

La KALAA (« *forteresse* ») est située à plus de 1000 mètres d'altitude dans le site montagneux du HODNA dans la commune de MAÂDID.

Vestige de la civilisation musulmane, la ville comprenait, à l'intérieur d'une fortification de 7 kilomètres, détruite par la suite par les Almohades, une quantité importante de monuments, parmi lesquelles, une grande mosquée et son minaret, ainsi qu'une série de palais.



Département

Le département de SETIF fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de SETIF, fut une sous-préfecture du département de CONSTANTINE, et ce jusqu'au 20 mai 1957. À cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

Le département de SETIF fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 17 405 km² sur laquelle résidaient 1 001 461 habitants et possédait huit sous-préfectures : AKBOU, **BORDJ BOU ARRERIDJ**, BOUGIE, KHERATTA, LAFAYETTE, M'SILA, SIDI AÏCH et SAINT ARNAUD..

L'arrondissement de **BORDJ BOU ARRERIDJ** comprenait 25 localités : AÏN TAGROUT – BIR KASDALI – BLONDEL – BORDJ BOU ARRERIDJ – BORDJ MEDIANA – BORDJ REDIR – CERESZ – DAVOUST – EL ACHIR – EL MAIN – GALBOIS – HARRAZA – HASNOUA – KSOUR – LABARDINAIS – LAVOISIER – LECOURBE – MAC DONALD – MANSOURAH – MERDJ MEDIANA – OULED RACHED – **PAUL DOUMER** – TIXTER – TOCQUEVILLE – ZEMMORA

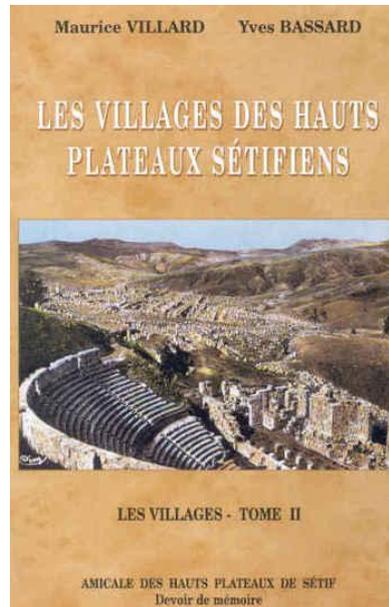
MONUMENT aux MORTS

Le relevé n°57344, concernant la Commune Mixte de MAÂDID, mentionne **208 noms de soldats "Mort pour la France"** au titre de la guerre 1914/1918.

En rouge sont mentionnés les natifs de SIDI EMBAREK (nom d'avant 1932).

ABDELLI Julien (Mort en 1915) – ABDELOUAHAB Rabah (1916) – **ABED Abed (1918)** – ABES Abdelkader (1914) – ABID Abderrahman (1918) – ACHACHA Chérif (1919) – ACHACHA Lakhdar (1915) – AFAFSA Ahmed (1916) – AHMED Ben Lamri (1915) – AÏSSAOUI Rabah (1914) – AÏSSAT Ali (1917) – **AÏSSAT Messaoud (1914)** – ALEMI Brahim (1918) – **ALLOUCHE Mohamed (1918)** – AMARA Zouaoui (1915) – AMEUR Lakhdar (1917) – ARABA Haouès (1918) – ARRACHE Amar (1915) – **ATHMAN Mohammed (1915)** – ATMANI Djemdi (1916) – **ATTIA Tayeb (1915)** – AY Saïd (1918) – BABOUCHE Laïd (1917) – BECHANE Ahmed (1917) – **BELAALA Messaoud (1915)** – BELAGRA Saad (1918) – BELARIBI (1915) – BELFAR Aïssa (1918) – **BELGACEMI Mohammed (1915)** – BELGROUM Mohamed (1918) – BELHADJOUA Saïd (1916) – **BELKACEMI Chelabi (1914)** – BELLAHOUES Ali (1915) – BELMOUHOUB Lamri (1915) – BEN AMARA Aïssa (1914) – BEN AMARA Areche (1916) – BEN CHADI Amar (1915) – BEN OUAIL Makloufi (1915) – BEN SEFIA Rabah (1916) – BENACHOUR Mohamed (1918) – BENADEL Brahim (1918) – BENAÏSSA Hadj (1915) – BENAÏSSA Saïd (1916) – BENALKA Ahmed (1916) – BENAMAR Mohamed (1915) – BENOULAOUAR Mohamed (1914) – BENCHEIKH Tayeb (1915) – BENCHIKH Ahmed (1915) – BENCHIKH Alloua (1916) – BENCHIKH Tayeb (1915) – BENDIF Tahar (1915) – BENDJEDI Mohammed (1914) – BENDJILAH Ahmed (1915) – BENGUERIEZ Khiari (1916) – BENHARECHE Mohammed (1916) – **BENIZID Ali (1915)** – **BENKARA Ahmed (1918)** – BENKARRI Mohammed (1917) – BENLEULMI Ahmed (1915) – BENLEULMI Saad (1915) – BENNADALA Ahmed (1915) – BENNOUI Khemici (1916) – BENOUALA Tayeb (1918) – BENROUANE Ben Lahli (1915) – BENROUISSA Seghir (1914) – **BENSADI Ahmed (1916)** – BENSADI Messaoud (1916) – BENSEHIL Amar (1915) – BENSERRAÏ Mohamed (1917) – BENTALEB Douadi (1919) – BENTALEB Lakdar (1915) – BENTORCHA Abdallah (1918) – BENTOUMI Amar (1918) – BENTOUMI Amara (1918) – BERAKLIA Messaoud (1917) – BERARD Joseph (1914) – BERKAT Madani (1918) – BLAADA Mohamed (1916) – BLONDET André (1917) – BON AÏSSI Sadek (1916) – BONELLO Jean (1915) – BONNARD Célestin (1916) – BOUBCHIRA Abdelkader (1916) – BOUDARI Bouhaya (1914) – BOUHACIDA Ahmed (1915) – BOULAKRAS Saïd (1914) – BOUMABI Ben Saïd (1918) – BOUNELLAH Salah (1916) – BOURAHLI Ahmed (1918) – **BOURAHLI Ben Ali (1918)** – BOUSSAADIA Ali (1918) – BOUSSOUAR Hadj (1914) – **BOUZID Mohamed (1914)** – BOVET Edouard (1916) – BRIKAT Mohamed (1914) – CANOVA Albert (1914) – CARLIER Fernand (1914) – CHEBAHBA Mohammed (1914) – **CHENITSAÏD Ben Saïd (1914)** – **CULLET François (1915)** – **CULLET Prosper (1916)** – DAOUD Aïssa (1914) – DECHACHE Mouloud (1914) – **DEHOUMATTE Amar (1915)** – DELHOUL Ahmed (1917) – DJABRI Meftah (1917) – DJAÏDRI Mohammed (1915) – DJELLOUD Saïd (1915) – DJERARDA Amar (1916) – DJERARDA Belkacem (1914) – DJERARDA Saad (1918) – **FENNICHE Saïd (1916)** – FERAHTIA Abdelkader (1918) – FERAHTIA Khmissi (1917) – FERAHTIA Lakdar (1918) – FERAHTIA Slimane (1915) – FERHAT Mebarek (1915) – GHANEM Saïd (1915) – GHERBI Tahar (1915) – GOUARI Ahmed (1914) – GOUINI Saïd (1916) – GUETATFA Ammeur (1915) – GUETTOUCHE Saïd (1914) – HADDAD Ben Mohamed (1916) – HADDAD Messaoud (1915) – HADDADI Amar (1915) – HADJI Khémici (1915) – HADJI Tayeb (1915) – HAMEL Tabbouche (1918) – HAMIMID Hocine (1918) – HAMMADA Mohamed (1918) – HAMMADA Sebbi (1917) – HAMRAOUI Tayeb (1919) – HARICHE Saad (1914) – ITIER Alphonse (1914) – KEHAL Brahim (1915) – KHADRAOUI Rabah (1917) – KHALAFI Messaoud (1915) – KHALDI Nouri (1914) – KHAOUS Mohamed (1917) – KHATIR Saad (1918) – KHELAFI Ali (1915) – KHENNOUF Moussa (1914) – KOUADRIA Mebarek (1916) – LACHACHE Ali (1914) – LADJINI Tahar (1914) – LADONI Salah (1914) – LAGOUNE Ali (1915) – LAHOUAOU Brahim (1915) – **LAHOÛIOU Ahmed (1915)** –

LAKAHAL Mohamed (1914) – **LAKDAR Mohamed (1918)** – LAMARI Chaïb (1917) – LAMECHE Layachi (1918) - LAMECHE Turki (1918) – LARABA Ahmed (1916) – LARABI Ammar (1915) – LARIBI Abdelkader (1914) – LBOUAZDA Ahmed (1914) – MAACHE Tayeb (1914) – MAATA Lakhdar (1915) - MADDAD Lakhdar (1917) – MAGNE Victorin (1916) – MAHDAOUI Bachir (1917) – MAKLOUF Bendjemaa (1916) – MAOUACI Ahmed (1916) – MAUCHE Ahmed (1918) – MARTINAT Jean Marcel (1915) – MECHRI Aïssa (1916) – MEDJIR Ben Mohamed (1914) – MENACI Larbi (1918) – MERAKCHI Mohammed (1915) – MERZHANE Ali (1916) – MERZOUG Mohamed (1915) – MESSAOUDENE Hachemi (1918) – MIMOUNE Mohamed (1914) - NACHABAL Rabah (1915) – NEKKACHE Rabah (1915) – NOUASRIA Amar (1914) – ONAIL Ammar (1918) – **OULHI Saad (1917)** – PRA Léon (1916) – PUECH Louis (1915) – **RABIA Saïd (1914)** – RADOUAN Rabah (1915) – RAMANI Ali (1915) - **REMACHE Saïd (1918)** – REMADNIA Moussa (1914) – REMILA Messaoud (1918) – RIGHI Lamri (1918) - SAADESSAOUD Ahmed (1915) – **SAADI Ben Mohamed (1914)** – SAOUCHA Amar (1916) – SARIR Lakdar (1914) – SEDDIKI Saïd (1914) - SELAHDJA Saïd (1917) – SELLAMI Dehimmi (1914) – SOUICI Lahouassi (1916) – TABI Ammar (1918) - TABIR Amar Ben Aïssa (1918) – TAGUIA Salah (1915) – TELIDJANE Belkacem (1917) – TOUATI Khélif (1918) – VICAIRE Henri (1915) – ZAGHDANE Tahar (1915) – ZAZ Rabah (1914) – ZEGHBI Haïssat (1915) - 



SYNTHESE réalisé grâce aux sites (ci-dessous) et surtout à la belle documentation issue de l'ouvrage de MM. VILLARD et BASSARD. Si vous souhaitez approfondir vos connaissances sur les Hauts Plateaux Sétifiens je vous invite à vous référer à l'ouvrage précité : http://www.piednoir.net/bone/titre_rubrique/algeriethèque/resume_livre/resume_villard.html

ET si vous souhaitez en savoir plus sur le village de **PAUL DOUMER**, cliquez SVP au choix, sur l'un de ces liens :

http://alger-roi.fr/Alger/alger_son_histoire/pages_liees/07_originenomsvillages_pn45.htm
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092
<http://ogvgie.pagesperso-orange.fr/pagefrancais.htm>
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1953_num_62_334_13052
<https://www.youtube.com/watch?v=FiAeZhNJxZA>
http://www.dailymotion.com/video/xf7pip_wilaya-de-bordj-bou-arreridj-34-com_travel
[http://www.francegenweb.org/~wiki/index.php/Monuments_aux_morts_d%27Alg%C3%A9rie_avant_l%27ind%C3%A9pendance_\(1830_-_1962\)](http://www.francegenweb.org/~wiki/index.php/Monuments_aux_morts_d%27Alg%C3%A9rie_avant_l%27ind%C3%A9pendance_(1830_-_1962))
http://alger-roi.fr/Alger/bord_bou_arreridj/textes/bordjbouarreridj_pn106.htm
<https://www.youtube.com/watch?v=6FohV9E3qdA>
<http://denisevb.free.fr/querres/1418/mpf.htm>
<http://emigrationalgerie.centerblog.net/rub-familles-en-vcac-lettre-k-.html>
<http://212rca.canalblog.com/>
<http://cent.ans.free.fr/pj1907/pj89115121907b.htm>
http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/emigration_savoyarde_gamt65.htm
<http://vdaucourt.free.fr/Mothisto/Changarnier/Changarnier.htm>
<http://www.piedsnoirs-aujourdhui.com/portesfer.html>

2/ Les hommes et leurs activités dans la plaine des ISSERS

- Auteur Yves SARTHE -

Source : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medit_0025-8296_1964_num_5_2_1118

1^{er} Episode : Les Indigènes (INFO 517 FELIX FAURE)

La plaine des ISSERS est un élément du chapelet de dépressions sublittorales du TELL algérien. Elle se situe à l'Est d'Alger entre la MITIDJA et la vallée du SEBAOU.

De la première, elle rappelle le paysage : terrains bas (altitude inférieure à 50 mètres), presque horizontaux, bordés au Nord-ouest par des collines sahéliennes et par une côte de dunes, vignobles et vergers enclos, grosses fermes et villages géométriques.

Au monde Kabyle auquel appartient la seconde, se rattachent les bordures accidentées : massif éruptif de DJINET (415 m) et

fortes collines de FLYSCH des RAÏCHA qui, au Nord-est, terminent la chaîne littorale donnant sur la mer par des falaises, chaînon métamorphique du ROUAFA-CHENDER et crêtes des FLISSA (887 m) qui, au Sud, représentent le massif kabyle. Une population assez dense, vit de la traditionnelle culture des arbres, des céréales, des légumes secs et, spécialité locale, du tabac. Quelques vallées, celles des ISSERS et de ses affluents facilitent la circulation.



Plaine des ISSERS

Dans cette « *Mitidja Kabyle* » prédominent les activités agricoles, génératrices d'échanges commerciaux et de transformations industrielles. Les vicissitudes de la période coloniale ont provoqué un partage des terres entre les indigènes, cantonnés sur les pentes rocailleuses du « *djebel* », et les colons, installés dans la plaine, zone de parcours insalubre qu'ils aménagent à leur seul profit. Un contraste criant s'est établi entre les économies et les niveaux de vie des deux groupes, jamais atténué en dépit d'une prise de conscience tardive des problèmes, rendus plus ardues par l'essor démographique des Algériens.

2^{ème} Episode :

Les Européens

Au recensement de la fin de 1960, les Européens étaient environ 2 200, moins de 6 % de la population totale ; en 1871, on en dénombrait près de 1 300. Cette augmentation ralentie s'explique par la faiblesse de la natalité (11,4 pour mille) par rapport à la mortalité (11 pour 1000). La commune vieillie de FELIX FAURE ou *BLAD GUITOUN* (*ndlr : INFO 517*) se dépeuple ; le taux de mortalité (15 pour 1000) dépasse le taux de natalité (5,8 pour 1000). Les non-musulmans habitent uniquement la plaine, soit dans des fermes isolées, soit dans des centres de colonisation.

En l'absence d'initiatives privées, l'Etat installe les colons après les militaires. La première création, celle de BORDJ MENAIEL en 1859, reçoit 8 familles en 1863. Après 1871, les terres séquestrées, divisées en concessions agricoles, lots de ferme et lots industriels, permettent l'extension de BORDJ MENAIEL (agrandie en 1873 de CAP DJINET), la création de BLAD GUITOUN avec ses hameaux d'AÏN-LEGATHA et AÏN REFAÏA et celle des ISSERS en 1872. En tout, plus de 12 000 hectares sont distribués à 292 familles parmi lesquelles 198 « algériennes » et 94 immigrées de France (dont 44 d'Alsace-Lorraine). Le premier lustre de la 3^{ème} République est donc celui de la colonisation, arrêtée après 1875 ; plus rien, sinon le projet de bâtir vers 1890 à l'embouchure de l'Oued AMARA, le village de BLANDAN, baptisé avant que d'être né. Peu à peu, les premiers colons sont remplacés par de nouveaux propriétaires ; parmi eux, quelques étrangers, espagnols et italiens et des musulmans sont candidats à une difficile reconquête.



BORDJ MENAIEL

En 1960, les colons disposent de 8 000 hectares, soit 36 % de la surface agricole, étendus surtout dans la plaine, débordant sur les collines autour des centres prospères (Sud d'ISSERVILLE, jadis Nord de FELIX FAURE) ou se rétractant dans les zones d'échec (CAP DJINET). La grande propriété prédomine, aux mains de particuliers (120 ha environ) ou de sociétés capitalistes (800 ha à la Société Agricole de l'Oued MENAIEL contrôlée par la maison BASTOS, Domaines Algériens...). La

moyenne propriété (10 à 40 ha) se maintient en étendant la gamme de ses productions (orientation vers l'élevage) tandis que les « *petits blancs* » (moins de 10 ha) doivent trouver une activité supplémentaire. Fait essentiel, les propriétés européenne, peu morcelées, sont des blocs ruraux. Sauf pour le tabac, cultivé par des BAHARS, les colons mettent eux-mêmes leurs terres en valeur. Ils font appel à une main d'œuvre nombreuse, permanente et surtout saisonnière, attirée par les travaux viticoles de décembre à fin juin et en septembre pour les vendanges.

Car la vigne règne. Pour sa culture, les colons disposent d'un matériel puissant et coûteux et ne lésinent ni sur la fumure ni sur les traitements. Le vignoble de coteaux de la décade 1870-80 a fait place, après 1890, à un vignoble de plaine humide, une fois passées les crises (mildiou, phylloxéra, mévente...). Il couvre aujourd'hui 3 100 ha, où dominent dans l'ordre CINSAUT, ARAMON, CARIGNAN. La vinification qui exige des installations et une technique sûre, est satisfaisante depuis le début du 20^e siècle ; elle a lieu dans des caves individuelles de 2 000 à 12 000 hl et dans quelques grandes caves coopératives (BORDJ MENAIEL ; ISSERS, 28 000 hl) ou non (caves des Domaines Algériens : 33 000 hl). L'existence de vignobles rémunérateurs explique la désaffection pour les caves coopératives.



L'arboriculture connaît une faveur croissante, mais reste secondaire. Apparus vers 1936-38 (guerre d'Espagne), les orangers couvrent presque 200 ha, concurrencés par des pommiers et des poiriers, installés aussi dans des zones basses proches des oueds. Le maraîchage est localisé dans la plaine côtière et sur le bas ISSER. Les colons cultivent aussi blé dur, alternant avec le tabac, et oliviers ; ils s'intéressent aux fourrages artificiels, ensilés, base d'un élevage de vaches laitières importées ; des élevages spécialisés de porcs reproducteurs, de volailles ont un but spéculatif, encouragé par les conditions du marché.

Les non-Musulmans vivaient le plus souvent à l'origine dans les centres de colonisation que l'Etat avait promis d'aménager. Les villages perchés d'abord par souci de sécurité et de salubrité sur le rebord des collines, descendent vers la route, s'étendent (BORDJ MENAIEL) ou se tronçonnent (ISSERVILLE et Les ISSERS, Félix FAURE Haut et Bas. Ils ont conservé un plan quadrillé régulier ; mais leur fortune est diverse : BORDJ MENAIEL compte plus de 13 000 habitants dont 820 Européens en 1960. Les Européens étaient les plus nombreux aux ISSERS (700 contre 360) et moins nombreux à ISSERVILLE (170 contre 3600).

Les fermes isolées ont été construites, le plus souvent par dispersion intercalaire, vers les années 1930, liée aux progrès de la circulation, de l'adduction d'eau, de l'électrification. Quelques-uns de ces « clos » et de ces « Domaines » ont été abandonnés pendant la guerre. Composés de bâtiments en ordre serré autour d'une cour (grandes propriétés surtout) ou en ordre lâche, ces fermes ont presque toujours une cave, des hangars de stockage, parfois des étables. Les résidences des propriétaires se reconstruisent à quelques distances et prennent quelque hauteur.

En dehors des activités agricoles, les non-Musulmans constituaient les cadres des entreprises industrielles, de la Tabacoop et ils tenaient quelques fonds de commerce. Jusqu'en juillet 1962, les villages, BORDJ MENAIEL devenue sous-préfecture notamment, comptaient fonctionnaires et militaires. Plus présente que jamais, l'administration s'efforçait, bien tard, de résoudre les problèmes les plus graves.

3/ HISTOIRE et MEMOIRE(S) -

Contexte :

Un site, dont je tais le nom, pour ne point lui faire de publicité compte tenu de ses publications outrancières en sans nuance, vient de mettre à sa une : « *BEZIERS : La mémoire profanée de Jean MOULIN* ». Celui-ci étant né à BEZIERS le 20 juin 1899, la tentative d'appropriation est patente par des personnes qui n'y sont même pas natives, mais le symbole demeure...

Cet article est signé par Monsieur Jean François GAVOURY, dont nous connaissons tous les raisons de son combat, liées à l'assassinat de son père, par l'OAS le 31 mai 1961 à ALGER ; il était alors commissaire de police.

D'autres enfants, parmi nos compatriotes, sont tout aussi sensibles que lui après la mort d'un parent, imputable soit au FLN, soit à l'armée française, soit aux gendarmes, soit aux barbouzes ; et toujours dans un silence presque méprisant, bien entendu sans aucun relais médiatique...

La ville de BEZIERS est maintenant mise en exergue depuis que son Maire, démocratiquement élu, notre compatriote Robert MENARD, respecte l'une de ses promesses électorales. La rue du 19 mars 1962 de sa cité se nommera, le 14 mars 2015, rue Hélié DENOIX DE SAINT MARC.



Jean MOULIN (1899/1943)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Moulin



Hélié DENOIX DE SAINT MARC (1922/2013)

http://fr.wikipedia.org/wiki/H%C3%A9lie_de_Saint_Marc

HISTOIRE

DENOIX DE SAINT MARC, au parcours de résistant incontestable, a été déporté par les Nazis au camp de concentration de BUCHENWALD en 1943. A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, âgé de vingt-trois ans, il effectue sa scolarité à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Nommé officier il sert à la Légion Etrangère, dès 1948, en Indochine ; officier de grande valeur morale il est marqué par l'abandon, sur ordre, de supplétifs à la frontière Indochinoise. Il refuse que l'histoire se renouvelle en Algérie et restera fidèle à ses engagements. Il se met, avec ses légionnaires, à la disposition du général CHALLE lors du putsch de 1961, contre l'abandon de l'Algérie. L'histoire, nous le savons, honore les seuls gagnants ; DENOIX DE SAINT MARC assume pleinement ses actes. Il a été condamné à 10 ans de réclusion criminelle puis gracié le 25 décembre 1966.

Ce jugement modéré, malgré la gravité des faits reprochés, malgré les pressions politiques de l'époque et en dépit des tribunaux d'exception imposés, dénote aussi un certain malaise au haut niveau du pouvoir...

En 1978 DENOIX DE SAINT MARC est réhabilité dans ses droits civils et militaires. Mais il est toujours mis au ban de la République, par des groupuscules bien souvent issus de la mouvance extrême gauche ou du Parti communiste, du fait de la participation de l'ex-officier supérieur au putsch des généraux ; au mépris total d'un contexte d'alors.

Le 28 novembre 2011, le Président de la République l'élève à la dignité de Grand Croix de la Légion d'Honneur.

DENOIX DE SAINT MARC décède à Lyon, le 26 août 2013.

1939/1945

Cela nous permet de rappeler, à certains hémiplegiques, la participation active de nos aïeux et parents aux conflits du siècle précédent pour aider la mère patrie en danger. Ce n'était pas un vain mot tant l'amour qu'ils portaient à la France était inconditionnel. Nos valeurs républicaines étaient certainement aussi grandes que celles dont ils se parent aujourd'hui ; encore que les Communistes devraient être plus prudents dans leurs déclarations compte tenu de leurs passifs ... L'armistice, du 22 juin 1940 à COMPIEGNE, heureusement, lui ne fait l'objet d'aucune polémique quant à une éventuelle commémoration. Pourquoi alors le 19 mars, symbole d'une défaite, doit-il être commémoré en France ?

L'histoire est aussi diverse. L'article, de *Jean VERCORS pour Dreuz.info*, ci-dessous, nous dévoile un aspect méconnu :

La Phalange Nord-africaine, l'instrument de terreur de la Gestapo en France

Bien avant Mohamed MERAH et les candidats au jihad, la France a déjà connu les crimes des nazis algériens, considérés alors comme les "ultracistes" de la collaboration.

Ils s'appellent Mohamed el MAADI, Mohammedi SAID, Mohamed BEGDANE (alias « Jean le Manchot », alias « Von Kerbach ») et étaient tous membres de la Gestapo. Ils ont collaboré activement avec les nazis pendant l'occupation française et ont massacré des dizaines de résistants français



Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.dreuz.info/2014/12/la-phalange-nord-africaine-linstrument-de-terreur-de-la-gestapo-en-france/>

MEMOIRE(s)

Dès le jour même, le 19 mars 1962, et révélé par l'Inspecteur général des Armées, Eugène-Jean DUVAL 18 jeunes soldats français ont été assassinés par le FLN, 88 autres ont disparu et les 239 qui étaient retenus prisonniers par l'ALN ne nous ont jamais été rendu. La commémoration du 19 mars, en France, n'est-elle pas la négation de tout ce qui s'est passé après ?



BEZIERS (future rue DENOIX DE SAINT MARC)

Dès l'annonce de l'édile de BEZIERS, Robert MENARD, les professionnels du « *niet* » se rallient aux meutes d'associations dont le nombre est inversement proportionnel au peu d'adhérents. Ils rugissent, vocifèrent, menacent avec tous les anathèmes connus comme : OAS, fasciste, nostalgiques, etc... Cette stigmatisation atteint des sommets avec un titre du site MEDIAPART : « *laboratoire de la nouvelle extrême droite* ». Cela nous rappelle d'autres excès à notre arrivée à MARSEILLE : <http://tempsreel.nouvelobs.com/infos-marseille-13/20120412.REG0949/marseille-1962-le-cauchemar-des-rapatriés-d-algerie.html>

Il faut le dire et le redire il y eut plus de morts après le 19 mars 1962 que pendant toute la durée de la guerre d'Algérie. Incriminer une mémoire au détriment de l'autre ne fera qu'attiser les tensions. Toutes sont respectables et doivent être respectées, y compris la nôtre que l'on a trop tendance à mettre au rebus de l'histoire.

Comment oublier le 26 mars 1962 à ALGER, plus de 50 morts... avec un blocus de plus de trois jours d'une population de 80.000 personnes prises en otage. Existe-t-il un seul lieu en France où de tels actes eurent lieu ?

Comment oublier le 5 juillet 1962 à ORAN, 800 morts et disparus, symbole non revendiqué d'une épuration ethnique par la terreur.

Comment oublier le massacre des Harkis et de leurs familles, dont les chiffres encore hantent nos esprits avec l'horreur de ce qui s'est déroulé eu égard aux conditions des massacres de plus 70.000 personnes, si ce n'est plus !



Qu'est, en réalité le 19 mars 1962 ? Un prétendu cessez-le-feu destiné à masquer un crime d'Etat suivi d'un crime contre l'Humanité. Les Accords d'Evian n'ont jamais été respectés par le FLN et de nos jours l'Algérie considère cette date comme une victoire, c'est dire....

19 mars – 5 juillet 1962 soit 109 jours ou paraît-il toutes les tensions et stigmates de près de 8 années de guerre, avec des crimes abominables, seraient balayées, effacées, voire oubliées... Si certains l'ont cru, c'est d'être naïf à un degré méconnu. Pour les dirigeants d'alors, après avoir menti effrontément, ils sont responsables devant l'HISTOIRE, des milliers de crimes qui eurent lieu, jusqu'en....1964.

Même le Président François MITTERRAND, lors d'une conférence de Presse (24 septembre 1981), avait affirmé que le 19 mars 1962 ne pouvait être une date officielle de fin des combats en Algérie :

<https://www.youtube.com/watch?v=9elpydnrD9w>

A titre comparatif on peut aussi rester dubitatif, et surtout rêveur, des Accords de Matignon du 26 juin **1888**, concernant la Nouvelle Calédonie et le délai d'apaisement mis en œuvre jusqu'en... 2018 !



[http://fr.wikipedia.org/wiki/Accords_de_Matignon_\(1988\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Accords_de_Matignon_(1988))

NDLR : Beaucoup de nos compatriotes seront présent le 14 mars 2015 à BEZIERS. Si vous avez la possibilité de nous rejoindre n'hésitez pas. MERCI et à bientôt.

4/ Algérie : Karim ACHOU, le droit au retour

<http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2824p018.xml0/>

Ce Franco-Algérien s'est fait connaître comme l'avocat des figures du milieu. En s'inscrivant au barreau d'Alger, il a trouvé le moyen de contourner l'interdiction de plaider qui le frappait en France.

C'est l'histoire d'une rédemption. Ou du moins, ça y ressemble... Karim ACHOUI, 47 ans, longtemps surnommé "l'avocat du milieu" pour avoir défendu des figures du grand banditisme et radié du barreau de Paris en 2012, peut à nouveau exercer sa profession. Le 14 février, il a prêté serment au barreau... d'Alger. "Je suis irrévocablement français, mais je me sens viscéralement attaché à l'Algérie. [...] Ce pays dans lequel être avocat résonne encore avec beaucoup d'éclat", déclare-t-il sur sa page Facebook.



Karim ACHOUI, à Paris, en septembre 2013. © MARTIN BUREAU / AFP

Exerçant désormais au sein du cabinet du bâtonnier d'Alger, Abdelmadjid SILINI, spécialiste du droit des affaires, il pourra aussi plaider à l'étranger, et **notamment en France**, en vertu d'un accord d'août 1962, prévoyant que les avocats inscrits dans un barreau en Algérie peuvent exercer devant les juridictions françaises, et vice-versa. Revenir par la fenêtre après avoir été mis dehors par la porte, Karim ACHOUI en a fait une spécialité.

Né à Boulogne-Billancourt, près de Paris, de parents kabyles - son père était ouvrier chez Renault et sa mère, assistante maternelle -, il s'oriente très vite vers le droit, un milieu où, au début des années 1990, son profil détonne. Rapidement, ce Franco-Algérien se fait un nom. Il passe notamment par le cabinet de Jacques VERGES, gagne beaucoup d'argent et affiche sa réussite.

En 2001, il ouvre son propre cabinet. C'est la gloire. Mais, rapidement, le vent tourne. En 2005, il est mis en examen pour complicité dans l'évasion d'Antonio Ferrara (il sera acquitté en 2010), puis poursuivi pour subornation de témoin, complicité de faux, etc. En 2007, il est victime d'une tentative d'assassinat et, l'année suivante, se voit suspendu de ses fonctions pour cinq ans. Cette descente aux enfers se conclut par sa radiation du barreau en 2012.

Une association qui représente les victimes de l'islamophobie

Mais ACHOUI rebondit en créant, en 2013, la Ligue de défense judiciaire des musulmans (LDJM), une association qui représente les victimes de l'islamophobie - ce qui lui permet au passage de rester sous les projecteurs. Toutefois, dans l'ombre, l'avocat n'a jamais réellement abandonné son domaine de prédilection, la défense des malfrats, conseillant en sous-main d'autres avocats. Depuis le 14 février, il peut désormais le faire en pleine lumière et retrouver, ce qui lui manquait tant, comme il le disait en novembre 2014, "l'ambiance singulière du tribunal, du prétoire".

5/ NOS CHERS SOUVENIRS

(Source Mr Francis HORTA)

De belles images de tous les villages et villes d'Algérie... 1954 - 1962

Cliquez SVP sur ce lien : http://www.dailymotion.com/video/x20tdw2_1954-1962-l-algerie-christian-vebel_people

6/ Nice : les arrêtés anti «bivouacs» et «drapeaux étrangers» annulés

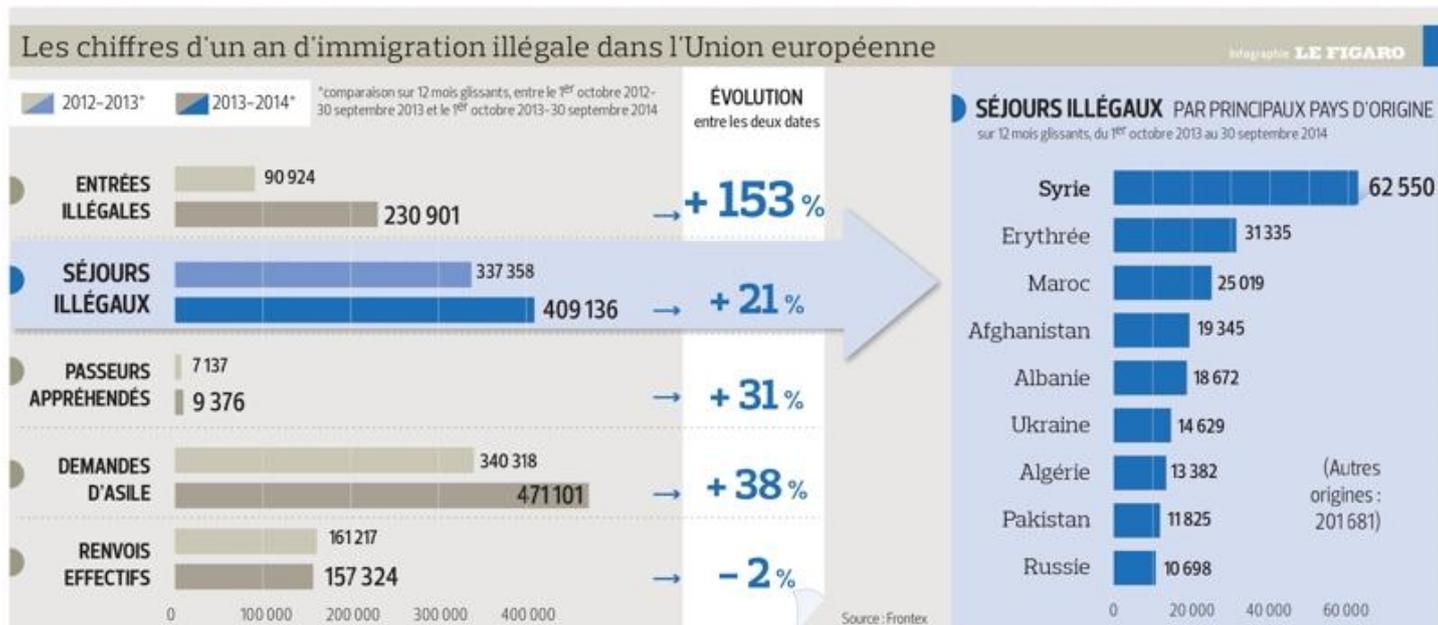
Deux arrêtés du maire UMP de Nice Christian ESTROSI - l'un interdisant «l'utilisation ostentatoire» de drapeaux étrangers durant le Mondial et l'autre «les bivouacs» sur la voie publique - ont été annulés mardi par le tribunal administratif.

Dans ces deux jugements sur le fond publiés sur le site internet du tribunal, la Ville a été condamnée à verser 1.000 euros à la **Ligue des droits de l'Homme**.

Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.leparisien.fr/nice-06000/nice-les-arretes-anti-bivouacs-et-drapeaux-etrangers-annules-03-03-2015-4572553.php>

7/ Les chiffres chocs de l'immigration illégale en Europe

La dernière publication trimestrielle de l'agence européenne de contrôle des frontières décrit une situation catastrophique.



Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/03/04/01016-20150304ARTFIG00002-les-chiffres-chocs-de-l-immigration-illegale-en-europe.php>

8/ Un boulanger grassois taxé de "racisme colonial" pour ses pâtisseries en chocolat



C'est l'affaire qui enflamme la toile depuis mardi. Sous le titre « Racisme colonial dans une pâtisserie de Grasse », un communiqué du CRAN – Conseil Représentatif des Associations Noires – a fait irruption sur les réseaux sociaux d'abord puis dans les conversations en ville.

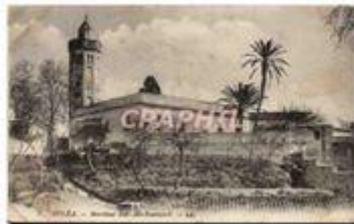
En cause: des gâteaux au chocolat commercialisés par un pâtissier bien connu, Yannick TAVOLARO. Baptisées « Dieux » et « Déesses », ces douceurs, pas du meilleur « goût » il faut bien le dire, représentent des personnages que l'association anti-raciste décrit en ces termes : « Ces friandises s'inspirent des fantômes coloniaux concernant les Noirs (regards ahuris,

bouches surdimensionnées, nudité obligée, organes sexuels protubérants. Pire encore, compte tenu de leur nom, ces pâtisseries tournent en ridicule les religions africaines »....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.nicematin.com/grasse/un-boulangier-grassois-taxe-de-racisme-colonial-pour-ses-patisseries-en-chocolat.2125394.html>

EPILOGUE SIDI EMBAREK

Année 2008 = 11 641 Habitants



ABD-el-KADER- Episodes et souvenirs de l'Algérie : SIDI EMBAREK

Revue de Paris 1844 ; p.95-144

L'un des premiers jours de janvier dernier, il nous arriva de nous mêler à la foule qui, à l'occasion du nouvel an, remplissait les salons de SUSSE, cet illustre marchand de couleurs qui dispute à Alphonse GIROUX le sceptre longtemps incontesté du jouet et de la chinoiserie. Là, nos regards furent dès l'abord attirés par un masque en plâtre dont nous savions la maison SUSSE en possession depuis peu de jours, et qui, s'il faut le dire, était le principal objet de notre visite à ce temple de la statuette et de la bimbeloterie. Ce masque, moulé sur nature, n'était autre que celui du fameux SIDI-EMBAREK, le principal lieutenant, l'alter ego, le bras droit d'ABD-EL-KADER, tué le 11 novembre 1843 au combat de l'Oued Malah, ainsi que l'affirmait un certificat autographe de M. le colonel DAUMAS, directeur des affaires arabes ; certificat annexé au plâtre sur le socle en velours où on l'avait placé, et assurant que cette empreinte avait été prise, par les soins de M. le docteur AMSTEIN, sur la tête du califat, envoyée à Alger à l'issue du combat par M. le général TEMPOURE....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://kolea-bone.net/fichiers_pdf/sidiallalembarek.pdf

BON WVEK END A TOUS

Jean-Claude ROSSO